



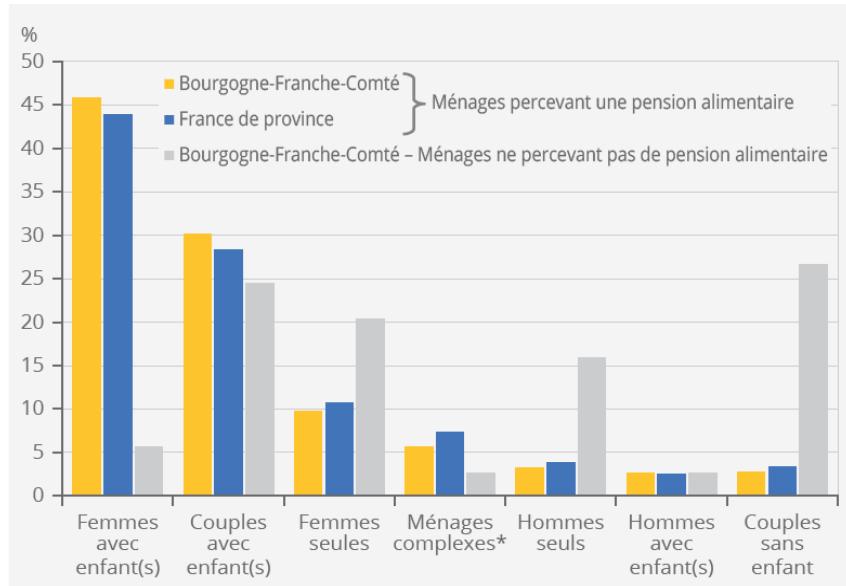
Communiqué de presse de la direction régionale de l'Insee Bourgogne-Franche-Comté

Les familles monoparentales, principales bénéficiaires d'une pension alimentaire

En 2018, 48 530 ménages de Bourgogne-Franche-Comté perçoivent une pension alimentaire, d'un montant moyen de 300 euros par mois. Ils ont un niveau de vie plus faible que les autres ménages et sont davantage touchés par la pauvreté monétaire. La pension constitue en moyenne 9 % du revenu disponible. La moitié des bénéficiaires sont des familles monoparentales. Près d'un tiers sont des couples avec un ou plusieurs enfants. Les pensions alimentaires concernent également des personnes vivant seules. Ce sont notamment de jeunes adultes recevant une pension de leurs parents, ou des personnes âgées aidées par leurs enfants ou petits-enfants. Elles sont particulièrement touchées par la pauvreté et la pension alimentaire constitue un tiers de leur revenu.

16 novembre 2021

Répartition des ménages percevant une pension alimentaire ou ne percevant pas de pension alimentaire selon le type de ménage



* ménages au sein desquels cohabitent plusieurs couples ou personnes seules sans lien de filiation parent-enfant.

Lecture : en Bourgogne-Franche-Comté, les femmes avec enfant(s) représentent 46 % des ménages percevant une pension alimentaire et seulement 6 % des ménages n'en percevant pas.

Source : Insee, Filosofi 2018

En partenariat avec :



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Liberé
Egalité
Fraternité

Nous contacter :

Katy Lequin
Chargée de communication externe
Insee Bourgogne-Franche-Comté
Tél : 06.63.30.50.36
Mél : dr25-communication-externe@insee.fr

Consulter la publication :

Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté N° 91
www.insee.fr, rubrique statistiques

#BFC @InseeRegions

